

Association Mutualiste Agricole de Boissor

Domaine de Boissor

46140 Luzech

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale du 30 août 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mutualiste Agricole de Boissor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels à la note « Règles et méthodes comptables ».

III - FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous avons procédé aux diligences nécessaires afin de nous assurer de la réalité et de la concordance des produits de la tarification perçus.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI - RESPONSABILITES DES LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative



provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 03 juin 2026.

SARL DUHAMEL KAHN MIDI PYRENEES

Commissaire aux Comptes

Stéphane SAINT-MARTIN



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMPTES ANNUELS

- *bilan*
- *compte de résultat*
- *annexe légale*



dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Règlement ANC 2022-06				
	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	22 343	10 122	12 221	13 206
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	134 415	126 069	8 347	12 193
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	21 330		21 330	159 244
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	461 679		461 679	461 679
	Constructions	10 070 702	5 779 751	4 290 951	4 294 440
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 136 059	2 723 851	412 208	499 496
	Autres immobilisations corporelles	3 867 345	2 748 305	1 119 040	1 048 765
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	787 841		787 841	202 722
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	2 000		2 000	2 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	11 966		11 966	11 655
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 724		3 724	5 560
	Total II	18 519 405	11 388 098	7 131 307	6 710 961
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	311 219		311 219	336 441
	Avances et acomptes versés sur commandes	20 824		20 824	
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 119 373	7 190	1 112 183	690 316
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	977 700		977 70	784 597
	Charges constatées d'avance	26 297		26 297	26 180
	Valeurs mobilières de placement	1 185 190		1 185 190	1 151 225
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	5 785 239		5 785 239	7 380 960
	Total III	9 425 841	7 190	9 418 651	10 369 717
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		27 945 246	11 395 287	16 549 958	17 080 679

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 131 750	1 131 750
	Réserves pour projet de l'entité	5 229 769	5 258 020
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 861 864	2 955 841
	Autres		
Autres fonds propres	Report à nouveau		
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	41 118	52 440
	Excédent ou déficit de l'exercice	(226 003)	(33 245)
	dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		(98 972)
	Situation nette (sous-total)	7 479 723	7 712 054
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	813 439	867 234
	Provisions réglementées	829 083	870 288
	Total I	9 122 245	9 449 576
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Fonds reportés et dédiés	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	3 842 542	3 886 134
Provisions	Total III	3 842 542	3 886 134
Provisions	Provisions pour risques	6 399	237 312
	Provisions pour charges	351 015	177 546
DETES	Total IV	357 414	414 858
DETES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 759 323	1 954 311
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 745
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 019	376 480
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	809 42	847 019
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		28 978
	Autres dettes	274 497	121 579
	Produits constatés d'avance	7 495	
DETES	Total V	3 227 757	3 330 111
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		16 549 958	17 080 679

Mission de Présentation des Comptes

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	680	650
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	917 356	1 029 254
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	742 817	673 267
	dont parrainages	6 008	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	8 932 710	8 656 803
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 707	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	133 967	386 345
	Utilisations des fonds dédiés	101 403	78 266
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	50	
	Autres produits	2 165 371	2 468 174
Total des produits d'exploitation		12 996 061	13 292 759
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	10 230	12 924
	Variation de stocks	2 585	2 950
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	755 733	502 604
	Variation de stocks	1 809	(15 036)
	Autres achats et charges externes	2 813 416	2 933 133
	Aides financières	22 825	22 825
	Impôts, taxes et versements assimilés	480 596	509 149
	Salaires	6 462 307	6 274 196
	Cotisations sociales	2 250 418	2 587 414
	Dotation aux amortissements et dépréciations	656 423	659 206
	Dotation aux provisions	45 278	
	Reports en fonds dédiés	57 812	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	4 314	
	Autres charges	38 270	5 478
	Total des charges d'exploitation	13 602 017	13 494 843
RESULTAT D'EXPLOITATION		(605 956)	(202 084)

Mission de Présentation des Comptes

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(605 956)	(202 084)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	117 111	166 420
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		117 111	166 420
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	31 663	39 435
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		31 663	39 435
RESULTAT FINANCIER		85 448	126 986
RESULTAT COURANT avant impôts		(520 508)	(75 098)
	Produits exceptionnels	297 237	94 865
	Charges exceptionnelles	2 732	53 012
RESULTAT EXCEPTIONNEL		294 505	41 853
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		13 410 409	13 554 045
TOTAL DES CHARGES		13 636 412	13 587 290
EXCEDENT ou DEFICIT		(226 003)	(33 245)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Annexe Association

dkpartners

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vicoise Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 63 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **16 549 958** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 410 409** euros et un total **charges** de **13 636 412** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-226 003** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entité associative.

PRESENTATION DE L'ENTITE

L'association a pour objet d'assurer l'éducation, la formation, l'insertion professionnelle et sociales des personnes handicapées mentales

A cet effet :

- La caisse mutualiste sociale agricole du LOT met à disposition un ensemble de biens
- Elle assure le fonctionnement d'un complexe médico-social constitué d'un ensemble d'établissements
- L'Association et ses établissements peuvent recourir à des activités économiques.

Activités de l'associationDispositif pôle vie sociale

- IME de 22 Places pour enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle (18 places) et des troubles du spectre autistique (4 places) en hébergement complet et en accueil de jour.
- Foyer hébergement de 100 places accueille les personnes accompagnées dans deux types d'habitat : des résidences situées sur le domaine de Boissor et des appartements diffus à Luzech ou à proximité.
- SAVS de 40 places a pour mission l'accompagnement à la vie quotidienne, sociale et professionnelle d'adultes handicapés.
- Foyer de vie pour personnes handicapée vieillissantes de 9 places dont un accueil temporaire qui pour l'accompagnement des personnes adultes qui disposent d'une autonomie réduite/
- Foyer d'accueil médicalisé de 10 places offre un logement permanent pour les adultes lourdement handicapés ayant un besoin de soutien et de stimulation constante ainsi que d'un suivi médical et paramédical régulier.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Dispositif pôle vie professionnelle

- Etablissement et Service d'Aide par le travail ESAT de 158 places a pour vocation la mise en œuvre d'activités de production et de travail (activité commerciale) et la formation et le soutien médico-social et éducatif (activité sociale) dans le but de socialisation et d'intégration sociale des personnes accueillies par le biais du travail.

Les moyens de l'association

Les ressources de l'association sont constituées essentiellement :

- Des « produits de la tarification » versés et contrôlés annuellement par les autorités de tarification ; l'ARS Occitanie et du Conseil Départemental du Lot. Ils ont été négociés dans la cadre d'un **CPOM conclu sur la période 2019-2024 prolongé à 2025**.
- Des cotisations annuelles
- Des subventions
- Des dons manuels et aides privées

dkpartners
SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vicoze Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a été marqué par les éléments suivants :

CPOM : contractualisation tripartite avec l'ARS et le Département dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens couvrant la période 2025-2029, fixant les axes stratégiques de l'association (évolution de l'offre médico-sociale, parcours et inclusion des personnes en situation de handicap, pilotage interne).

Optimisation fiscale : constatation d'un produit net des honoraires de 178 913 € au titre d'un audit fiscal mené par le cabinet LEYTON, portant sur trois natures de taxes (TVA sur le secteur ESAT social, taxe sur les salaires au titre de la prise de repas pour le FAM, le FV et l'IME, et taxe sur les salaires à charges mixtes pour l'AMAB).

Déploiement du Dossier Usager Informatisé (DUI) au 31 mars 2025, pour un coût global de 254 500 €, intégralement financé par une subvention ARS de même montant, dans le cadre d'un projet porté par l'APAJH 81.

IME : deux fermetures temporaires de l'internat liées à une infestation de punaises de lit, contribuant à une sous-activité de l'exercice

ESAT - budget commercial : Régularisation des congés des travailleurs, ainsi qu'à la régularisation du paiement de la contribution obligatoire à la formation des travailleurs handicapés. Le résultat de l'exercice est déficitaire de - 224 139 €.

ESAT - budget social : mise en conformité du dispositif de prise de congés des travailleurs en situation de handicap.

Examen des ERRD 2019-2023 DU CD du lot sur les services FV-FAM-SAVS

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Tarification SEGUR : mise en place de nouveaux prix de journée intégrant les revalorisations SEGUR, avec un effet négatif de 1 % sur les tarifs

IME : démarrage des travaux de réhabilitation/construction des locaux.

Ressources humaines : mise en place du logiciel Next Planning pour la gestion RH, effective au 1^{er} janvier 2026.

Évaluation externe : programmation par l'ARS d'une évaluation externe portant sur l'IME, l'ESAT et le FAM au cours de l'exercice 2026.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'entité associative ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur :

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020
- le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) définis par l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Modernisation des états financiers

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant. Par exemple :
 - Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.
 - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.
 - Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.
 - La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.
- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.
- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

dkpartners
 M. D. CHATELAIN & ASSOCIES
 31100 TOULOUSE
 Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Les principaux impacts significatifs sont repris dans ces tableaux, en indiquant l'impact au niveau du compte de résultat :

Présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement :

Opération	Montant	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
Produits de cessions d'immobilisation	50 €	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Valeur nette comptable d'actifs cédées	0 €	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	84 771 €	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation

Présentation des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges

Opération	Montant	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
Remboursement Assurance	18 199 €	Reprise sur provisions et transferts de charges	En Produits divers de gestion courante
Facturations internes ESAT	43 645€	Transfert de charges	En produits et charges courantes

Autres éléments significatifs

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Au cours de l'exercice 2025, une remise à plat du plan comptable de l'association a été opérée, portant sur les comptes de fonds propres et assimilés : dotations et apports (compte 102), réserves (compte 106), excédents affectés (compte 115), subventions d'investissement (comptes 147 et 148) et provisions réglementées (comptes 152, 153, 158, 192 et 194).

Cette opération a été comptabilisée avec effet au 1er janvier 2025.

Elle a consisté à ventiler les soldes globaux précédemment enregistrés sur des comptes génériques en sous-comptes détaillés par établissement et par service (IME, Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie, FAM, SAVS, ESAT budget social et ESAT budget commercial), en cohérence avec la

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

présentation des résultats et de leur affectation par activité de gestion contrôlée et de gestion propre.

Cette opération est sans incidence sur le résultat de l'exercice ni sur le montant global des fonds propres de l'association ; elle vise à améliorer la traçabilité et la lisibilité analytique des comptes de fonds propres par établissement, dans le cadre de la mise en conformité avec les nouvelles obligations de présentation issues du règlement ANC 2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Fonds associatifs

dkpartners
SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Art. 131-1, Rgl. ANC 2019-04

L'entité gestionnaire distingue, dans ses fonds propres, les **fonds propres restituables** à des autorités de tarification par ses établissements selon les dispositions de l'article L. 313-19 du code de l'action sociale et des familles et dont l'affectation est soit décidée par une autorité de tarification selon les dispositions de l'article R. 314-51 du même code, soit réalisée conformément aux dispositions de l'article R. 314-234 du même code.

Ces fonds propres constituent les fonds propres de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée, dits **fonds avec droit de reprise**.

Les fonds propres sans droit de reprise relatifs à la gestion propre sont présentés sous la rubrique "FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE", ceux relatifs à la gestion contrôlée, qui sont avec droit de reprise sous la rubrique "FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE ».

Les charges et produits que l'Association estime fondée d'imputer à la gestion contrôlée et que les organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle n'ont pas pris en compte dans les budgets, sont affectés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en " FONDS ASSOCIATIFS COMPLEMENTAIRES". Ils sont rattachés à la gestion contrôlée, dans une section spécifique.

• Affectation des résultats des comptes administratifs :

Art. 131-2, Rgl. ANC 2019-04

Lors de l'affectation du résultat, l'entité gestionnaire comptabilise, dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée,
- les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'association.

Les résultats en attente d'affectation : Plus qu'un seul compte 115 « Report à nouveau des activités

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

sociales et médico-sociales (SMS) sous gestion contrôlée », avec des subdivisions spécifiques :

1151 : Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée (solde créditeur)

11519 : Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée (solde débiteur)

Dépenses non opposables aux tiers financeurs

Les dépenses rejetées par le CD 46 ou l'ARS sont comptabilisées dans un compte spécifique : le compte 11591. Les provisions pour congés à payer non financées par les organismes de tutelles sont considérées comme différées et comptabilisées dans un compte spécifique ; compte 11592.

Subventions d'investissement

Le règlement ANC n° 2018-06 ne reconduit pas la spécificité concernant les subventions d'investissement qui opérait une distinction dans le traitement comptable en fonction de si elles étaient affectées à un bien renouvelable ou pas par l'entité.

En l'absence de dispositions spécifiques, ce sont les règles du PCG qui s'appliquent et qui conduisent dorénavant à rapporter toutes les subventions d'investissement au résultat, attachées aux "FONDS ASSOCIATIFS" sous la rubrique "Subventions d'investissement". Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'amortissement des biens concernés lorsqu'ils sont amortissables.

Subventions de fonctionnement

Le règlement ANC 2018-06 différencie les subventions des concours publics :

Les concours publics sont les contributions financières apportées par des autorités administratives en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (Rgl. 2018-06, art. 142-9), « Par exemple, sont qualifiés de concours publics (...), les ressources issues de la tarification ou des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)... ».

Et les distingue des subventions, lesquelles sont attribuées de façon facultative (Rgl. 2018-06, art. 142-8 par référence à l'art. 9-1 de la loi n° 2000-321 créé par l'art. 59 de la loi ESS du 31 juil. 2014)

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Toutefois, une spécificité pour les ESSMS permet de faire des fonds dédiés sur les contributions financières des ATC aux ESSMS, si les conditions prévues à l'art. 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites, c'est à dire si l'ATC a expressément dédié ce financement à un projet défini :

- sur opérations d'investissement (Dont, le retraitement des provisions règlementées pour

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

renouvellement d'immobilisation en fond dédié à l'investissement)
- sur opérations d'exploitation

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. 5 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Provisions règlementées

Les plus-values des placements financiers ainsi que celles réalisées sur cession d'actif sont constatées au compte de résultat et remontées au bilan par le compte 687 dans les comptes de l'AMAB. Concernant la partie commerciale des ESAT, ces plus-values restent au compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

MOTIFS	2025	2024
Indemnités départ retraite	116 566	123 105
Compte épargne temps	91 122	114 206
Formation autisme CNR 2017 IME	6 100	6 100
Formations foyer ESAT	9 010	
Plan autisme Groupe 2 CNR 2017 IME		23 650
Aide arrêt addictologie	22 750	22 750
Transport TH	21 736	32 305
Stagiaire	3 200	3 200
Abondement CPF	21 000	21 000
Evaluation externe	65 930	65 930
Sous activité ESAT	0	0
Audit informatique	0	2 611
TOTAL	357 414 €	414 857 €

Fonds dédiés

Il est constaté en compte 19 des fonds dédiés correspondants à :

- Des subventions reçues pour financer des travaux qui ne sont pas encore réalisés
- Des subventions de fonctionnement reçus et non mobilisées au 31/12
- Les provisions budgétaires pour renouvellement des immobilisations

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

ANNEE	ORGANISME PAYEUR	OBJETS DE LA SUBVENTION	MONTANT
2015	CCAH	Vidéo projecteur	7 550
2015	CCAH	Tableau interactif	7 110
2015	CCAH	Parcours de santé	14 870
2020	SOLIDEL	Projet territoire en action	25 000
2022	Particuliers	Dons	1 005
2022	ARS	CNR Equipement numérique	16 000
2022	ARS	CNR Situation critique	26 957
2025	ARS	Formation	12 400
ss total 19			110 892
2008 à 2022	ARS DEPARTEMENT	Provision pour renouvellement des immobilisations	3 731 650
	TOTAUX		3 842 542

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires minoré des remises, rabais et escomptes obtenus).

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçosa Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél : 05 61 77 86 64 - accueil@dk-partners.com

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	1 à 50 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	1 à 25 ans
Installations techniques	Linéaire	1 à 25 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 15 ans

Concernant les investissements financés par la taxe d'apprentissage perçue par l'IME, ils sont amortis en globalité au 31/12 de l'année de l'achat.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu suivant la méthode First In First Out FIFO. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours n'ont pas été dépréciés

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagement en matière de pension et de retraites

La convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 Mars 1966 prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

- 1 mois de salaire à partir de 10 années d'ancienneté
- 3 mois de salaire à partir de 15 années d'ancienneté
- 6 mois de salaire à partir de 25 années d'ancienneté

dkpartners
SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. 8 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Nous provisionnons les départs à la retraite à 5 ans avec un âge moyen de départ à 62 ans.

Dans le cadre de ces départs à la retraite il a été conclu le 18 Décembre 2002 (prise d'effet le 2/01/2003) un contrat « extension capital fin de carrière » avec le crédit agricole.

Ce compte est alimenté une fois par an à concurrence de la provision globale chargée « départ à la retraite ».

Le taux de rémunération en 2025 a été de 3.50%

Engagement en matière de Compte Epargne Temps

L'accord d'entreprise relatif à la mise en place du Compte Epargne Temps du 18/09/2002 permet aux salariés d'épargner des jours de congés.

Les jours ainsi épargnés sont valorisés en Euros. Les fonds sont gérés administrativement par Malakoff Médéric et gérés financièrement par le Crédit Agricole Titre depuis le 1/01/2018.

Les plus-values latentes ne sont pas constatées au bilan.

Compte Personnel de Formation

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel entraîne de nombreux changements dans le paysage de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette loi transforme le Compte Personnel de Formation (CPF) en €.

Le CPF relève d'une gestion individuelle et n'est plus centralisé par l'employeur. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA) au même titre que le Compte professionnel de prévention (C2P).

Contributions volontaires

L'association n'est pas en mesure de procéder à l'évaluation des contributions volontaires. Les contributions volontaires portent uniquement sur les heures bénévoles des administrateurs de l'Association.



SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
 9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
 31100 TOULOUSE
 Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	22 343					22 343
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	291 844		1 815	137 914		155 745
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	314 187		1 815	137 914		178 089
CORPORELLES	Terrains	461 679					461 679
	Constructions sur sol propre	9 792 981		277 721			10 070 702
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 118 140		43 536		25 616	3 136 059
	Instal., agencement, aménagement divers	1 941 401		24 173		18 897	1 946 677
	Matériel de transport	905 556		13 916			919 472
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	775 188		286 547		60 539	1 001 196
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	202 722		759 506		174 387	787 841
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 197 667		1 405 399		279 439	18 323 626
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	2 000					2 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	11 655		311			11 966
	Prêts et autres immobilisations financières	5 560		905		2 740	3 724
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 215		1 215		2 740	17 690
TOTAL		17 531 069		1 408 429	137 914	282 179	18 519 405

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Amortissements

Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@cdk-parniss.com

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			9 138	985		10 122
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			120 407	5 662		126 069
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			129 544	6 647		136 191
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			5 498 541	281 210		5 779 751
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			2 618 644	126 958	21 751	2 723 851
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 282 024	80 940	18 897	1 344 067
	Matériel de transport			626 325	85 809		712 134
	Matériel de bureau, mobilier			665 030	74 859	47 785	692 104
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 690 563	649 777	88 434	11 251 907
TOTAL				10 820 108	656 423	88 434	11 388 098

dkpartners Créances et Dettes

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 724	3 724	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	16 716	16 716	
	Autres créances clients, usagers	1 102 657	1 102 657	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 265	5 265	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 024	119 024	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	104 702	104 702	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	56 312	56 312	
	Divers	204 088	204 088	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	488 309	488 309	
	Charges constatées d'avance	26 297	26 297	
	TOTAL DES CREANCES	2 127 094	2 127 094	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 759 323	178 150	802 982	778 191
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	377 019	377 019		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	308 881	308 881		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	417 488	417 488		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 466	5 466		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	77 587	77 587		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	274 497	274 497		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	7 495	7 495		
	TOTAL DES DETTES	3 227 757	1 646 584	802 982	778 191
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		194 988			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de Présentation des Comptes



SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		612 336
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		154 060
FOURNISSEURS FACTURES NON	154 060	
Dettes fiscales et sociales		387 044
DETTES PROVIS. CONGES PAY	265 218	
AUTRES CHARGES A PAYER	13 425	
PROV 0.1% PREVENTION RISQUES	25 280	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES	83 121	
Autres dettes		71 231
AUTRES CHARGES A PAYER	71 231	



Produits à recevoir

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		688 905
Autres créances clients		365 760
FACTURES A ETABLIR FOYER	365 760	
Autres créances		323 146
SUBVENTION INVEST A RECEVOIR	204 088	
AUTRES PDTS A RECEVOIR	119 057	

dkpartners Charges constatées d'avance

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			26 297
ESAT ABONNEMENT LICENCE		595	
ESAT MAINTENANCE		2 350	
ESAT DIVERS		1 409	
AMAB ABONNEMENT LICENCE		11 637	
AMAB MAINTENANCE		10 024	
AMAB DIVERS		282	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			26 297

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			7 495
ESAT VENTE CAISSERIE		810	
ESAT VENTE IMPRIMERIE		6 685	
 SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES 9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage 31100 TOULOUSE Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			7 495

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	870 288	1 954	43 159	829 083
	PROVISIONS REGLEMENTEES	870 288	1 954	43 159	829 083
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	414 858	76 808	134 252	357 414
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	414 858	76 808	134 252	357 414
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	7 510		320	7 190
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	7 510		320	7 190
TOTAL GENERAL		1 292 656	78 762	177 731	1 193 687
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			45 278 2 732	130 139 2 655	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat					
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
Dotation exercice					
Cumul exercices antérieurs					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
Redevances exercice			15 621		15 621
Cumul exercices antérieurs					
TOTAL			15 621		15 621
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus			15 617		15 617
entre 1 et 5 ans			9 457		9 457
à plus de 5 ans					
TOTAL			25 074		25 074
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans			453		453
à plus de 5 ans					
TOTAL			453		453

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
credit vendeur	HYPOTHEQUE	MSA	913 750	639 625
		TOTAL	913 750	639 625

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 303 089				1 303 089
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	1 131 750				1 131 750
Réserves pour projet de l'entité	5 258 020	(28 822)	571		5 229 769
Autres réserves					
Report à nouveau		3 828		3 828	
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	52 440	(8 251)	(3 071)		41 118
Excédent ou déficit de l'exercice	(33 245)	33 245		226 003	(226 003)
Situation nette	7 712 054		(2 500)	229 831	7 479 723
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	867 234		30 975	84 771	813 439
Provisions réglementées	870 288		4 454	45 659	829 083
TOTAL	9 449 576		32 929	360 261	9 122 245

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
 9 rue Louis Courtois de Vicoise Bât. B 1^{er} étage
 31100 TOULOUSE
 Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	3 886 134	101 403	57 812	3 842 542
TOTAL	3 886 134	101 403	57 812	3 842 542

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Détail subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pñts ss d
Totalisation							

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Concours publics et subventions

31/12/2025

Union
européenne

Etat

Collectivités
territoriales

CAF

Autres

Montant fin ex.

Concours publics et subventions

Concours publics

Subventions d'exploitation

Subventions d'investissement

TOTAL

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vigosa Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tel. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

8 836 439

11 500

(278 876)

8 569 063

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
Totalisation			

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçosa Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 596 601	30 558	309 434	1 317 726
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 596 601	30 558	309 434	1 317 726
Quotes-parts virées au compte de résultat	729 367	(225 080)		504 287

30 975

84 771

dkpartners
SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Annexe libre

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires -concours publics et subventions

	2025	2024
Cotisations	680	650
Ressources liées à la générosité publique	-	-
Subventions	-	-
prix de journée IME	1 239 537	1 176 386
prix de journée FOYERS	3 769 932	3 697 567
dotation SAVS	250 983	256 071
dotation globale ESAT Social	2 376 414	2 351 742
Forfait soin FAM	298 403	290 897
prix de journée UPHV	859 576	855 173
prix de journée UPHV ACCUEIL TEMPORAIRE	41 594	27 967
Production vendue AMAB	36 491	34 579
CA ESAT	1 623 682	1 667 943
Production immobilisée	-	137 914
Subvention exploitation	84 771	1 000
TOTAL	10 582 063	10 497 888

Produits exceptionnels

Au cours de l'exercice 2025, l'association a constaté un produit sur exercices antérieurs de 294 582€, faisant suite à un audit fiscal mené par le cabinet LEYTON. Cet audit a permis d'identifier des régularisations sur trois natures de taxes :

- la TVA, sur le secteur d'activité de l'ESAT social ;
- la taxe sur les salaires au titre de la prise de repas, pour les services FAM, FV et IME ;
- la taxe sur les salaires à charges mixtes, pour l'AMAB.

Ce produit, généré par un audit fiscal ponctuel portant sur la récupération de droits afférents à des exercices antérieurs, présente un caractère inhabituel et étranger à la gestion courante de l'association. Il a en conséquence été maintenu en produit exceptionnel

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		16
	Agents de maîtrise		75
	Employés		36
	Ouvriers et apprentis		20
	TOTAL		147

dkpartners
SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
DK PARTENERS							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	28 080	25 080	100,00	100,00	 SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES 9 rue Louis Courtois de Viçosa Bât. 3 1 ^{er} étage 31100 TOULOUSE Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com		
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)							
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité							
Total	28 080	25 080	100,00	100,00			

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						
--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »